## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2022**

Sur convocation de Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Remèze en date du 23 août 2022. L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf du mois d'août à dix-neuf heures, le conseil municipal de Saint-Remèze, s'est réuni dans la salle de la mairie de Saint-Remèze sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, à l'effet de se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

Étaient présents : Mesdames BERNARD Evelyne, DUMARCHER Cécile, FLORES Nicole, ISSARTEL Nadège, METIVIER Chantal, MIALON Sabine, SARTRE Jacqueline, SIMONET Marie-Claire, Messieurs BOULLE Claude, BOULLE Didier, CHARMASSON Claude, GOVART Marcel, HAON Frédéric, MEYCELLE Patrick, SOUBEYRAND Tom.

Madame Nadège ISSARTEL a été élue secrétaire de séance.

## Ont été traités les points suivants :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2022.
- Point sur la saison touristique : Grotte, Point d'information, Festivités.
  - La Grotte de la Madeleine a accueilli plus de 45 000 visiteurs entre le 1<sup>er</sup> avril et le 25 août 2022. Un tiers des réservations a été fait sur internet. La saison touristique continue et se terminera le 7 novembre 2022.
  - O **Point d'information :** Période d'ouverture : du 26 mai au 16 août 2022. L'ouverture du Point d'information en basse saison a été assurée par les bénévoles et les élus, en juillet et août par les employés de la mairie et les élus.
  - o Festivités: La municipalité a continué avec le concept des « Mardis de la Musique » et les animations du dimanche matin sur la place du Porgie. Tous les concerts (sauf un) ont été gratuits. Buvette et repas ont été proposés lors de ces festivités. Les recettes ont couvert (en partie) les frais de l'organisation de ces manifestations.

## • Point sur la rentrée scolaire.

- A partir du 1<sup>er</sup> septembre : Embauche d'une personne pour le poste d'agent de service – surveillance et ménage en restauration scolaire. Contrat à durée déterminée d'un an (8h hebdomadaires annualisées). Période d'essai d'un mois.
- O Année 2022-2023 : 61 élèves inscrits à l'école de Saint-Remèze dont 27 élèves à l'école maternelle, 15 élèves en cycle 2 et 19 élèves en cycle 3.
- o Les élèves de cycle 2 et 3 vont s'initier à l'**escalade** à la rentrée. Le montant de la prestation s'élève à 2 790 €. La somme sera répartie en deux : 50% pris en charge par la mairie et 50% par l'association La Ribambelle.
- Subvention exceptionnelle à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers » pour l'organisation des festivités 2022.